

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société EDIFI NORD relative à l'extension du centre de stockage de déchets non dangereux situé sur la commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN et demande d'institution de servitude d'utilité publique sur les communes de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN et de WIEGE-FATY**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 04/08/2021, une enquête publique unique qui sera ouverte du **lundi 6 septembre 2021 au vendredi 8 octobre 2021 inclus**, dans les communes de **FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN** et de **WIEGE-FATY** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EDIFI NORD, dont le siège social est situé 2 rue Joseph Cugnot ZI du moulin de l'Ecaille 51 430 TINQUEUX, relative à l'extension du centre de stockage de déchets non dangereux situé à **FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN** et sur la demande d'institution de servitude d'utilité publique dans une zone de 200 m autour des installations sur les communes de **FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN** et de **WIEGE-FATY**.

Ce projet consiste à étendre l'activité de stockage de déchets non dangereux sur 12,8 ha de parcelles connexes au site actuel situé sur la commune (ZH25p, ZH29p, ZH32, ZH95p, ZH96, ZH97, ZH98p), afin d'augmenter la capacité de stockage de 2 023 650 tonnes (145 000 t/an) pour une durée de 14 ans et à instituer des servitudes d'utilité publique sur l'emprise des terrains du site et dans une bande de 200 mètres autour des installations sur la commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN, parcelles ZE 26 à 29, 33, 35, 37, 38, 45, 46, ZH 81, 82, 92, 100, 134, 136, 137, 22 à 26, 28, 29, 32 à 39, 91, 94 à 98, 101 à 103, 41, 44, 45, 47 à 49, 108 à 113, 138 à 140, RD n°31, chemins d'exploitation dits du grand Royard et du Bois de la rigole sur la commune de WIEGE-FATY, parcelles AE6, 120 à 122 et parcelles ZI 1 à 3 et 27.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'extension, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale et le dossier de demande de servitudes d'utilité publique est consultable :

- à la mairie de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN et de WIEGE-FATY aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)) ;
- sur le site du registre numérique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2572>) ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de M. Guillaume Villemin, responsable SUEZ RV, [guillaume.villemin@suez.com](mailto:guillaume.villemin@suez.com) ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN et de WIEGE-FATY ou sur le registre numérique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2572>) et lors des permanences du commissaire-enquêteur ;
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie siège, rue du clos sainte marguerite 02120 FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN ou par message électronique à l'adresse suivante [enquete-publique-2572@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2572@registre-dematerialise.fr) ;

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 8 octobre 2021 à 17h30**.

Monsieur Jean-Pierre HOT, agronome pédologue, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021	09H00 À 12H00	FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN
MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021	14H30 À 17H30	FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN
SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021	09H00 À 12H00	FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN
JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021	14H30 À 17H30	WIEGE-FATY
VENDREDI 8 OCTOBRE 2021	14H30 À 17H30	FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN

Conformément aux dispositions du décret 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de sortie de crise sanitaire, les personnes qui souhaitent participer à cette enquête publique devront respecter les mesures d'hygiène suivantes :

- autant que possible, attente hors du local de permanence si des personnes y sont présentes en plus du commissaire enquêteur,
- dans tous les cas respect d'une distanciation physique de deux mètres entre les personnes venues participer à l'enquête publique et vis-à-vis du commissaire enquêteur,
- obligation de porter un masque de protection dans la salle de permanence et lors des entretiens avec le commissaire enquêteur,
- rédaction des observations avec un stylo personnel apporté à cet effet; à défaut le commissaire enquêteur pourra prendre lui-même note des observations émises.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN et de WIEGE-FATY et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux servitudes d'utilité publique et à la demande d'autorisation environnementale, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter, sur la demande de dérogation aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages, sur la demande de défrichement, sur la demande d'autorisation IOTA (articles L.512-1, L.411-2, L.341-1 et L.214-1 du code de l'environnement).

Fait à LAON, le **4 AOÛT 2021**

Le Préfet de l'Aisne  
La charte de rôle



Annv POIRETTE